

Les présentes Conditions Particulières régissent l'accès et l'utilisation par le Client de Mirakl Platform et complètent le contrat entre Mirakl et le Client (le « Contrat ») régissant l'accès et l'utilisation par le Client des Services Cloud de Mirakl. Tous les termes commençant par une majuscule et non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans les Conditions Générales d'Utilisation ou, le cas échéant, dans un Bon de Commande.

1. DEFINITIONS

Mirakl Platform désigne l'un des Services Cloud suivants :

- Mirakl Marketplace Platform (MMP) ;
- Mirakl Platform for Services (MPS) ;
- Mirakl Dropship Platform (MDP) ;
- Mirakl One Creditor (M1C) ;
- Mirakl Catalog Platform (MCP) ; ou
- Mirakl Catalog Manager (MCM).

Plateforme du Client désigne une plateforme e-commerce exploitée par le Client pour ses propres besoins commerciaux, permettant aux Vendeurs de vendre, directement ou indirectement, des produits et/ou des services à des clients finaux.

Vendeur désigne toute personne physique ou morale tierce qui peut proposer et vendre des produits et/ou des services sur la Plateforme du Client.

2. DESCRIPTION DE MIRAKL PLATFORM

Mirakl Platform est un logiciel de plateforme SaaS qui permet au Client d'intégrer, de gérer et d'offrir des produits et services de tiers par le biais de son propre site de e-commerce et sous son contrôle exclusif.

La relation du Client avec tous les Utilisateurs Autorisés, dont les Vendeurs, est uniquement et exclusivement entre le Client et ces parties.

3. PAIEMENTS

Le Client est seul et exclusivement responsable vis-à-vis des Vendeurs et est responsable de tous les paiements effectués aux Vendeurs. À cet égard, le Client doit veiller à la cohérence entre les paiements reçus des clients finaux et les paiements effectués aux Vendeurs sur la base des données fournies par les Services Cloud.

4. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

MIRAKL EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUS LES PRODUITS ET/OU SERVICES GÉRÉS, OFFERTS ET/OU VENDUS VIA MIRAKL PLATFORM.

5. MODULE MIRAKL INVOICING

Le module Mirakl Invoicing permet au Client de configurer et de générer des factures à l'aide d'un moteur de règles. Comme décrit plus en détails dans la Documentation, le Client peut entièrement personnaliser le contenu de ces factures, soit directement au sein des Services Cloud, soit par le biais d'une demande soumise via le portail de support de Mirakl. A cet égard, le Client accepte et reconnaît qu'il est seul et exclusivement responsable de la conformité de ces factures avec la législation en vigueur.

6. MODULE MIRAKL DELIVERY MANAGER

S'il y a souscrit dans un Bon de Commande, Mirakl Delivery Manager permet au Client d'activer la fonctionnalité "Automatisation de l'état des commandes". Le Client comprend et accepte que dans la mesure où les informations de suivi fournies par Mirakl Delivery Manager sont fournies par des transporteurs tiers, Mirakl n'a aucun contrôle sur celles-ci, et exclut donc toute garantie quant à l'exactitude de ces informations de suivi. L'utilisation de ces informations par le Client, et la confiance qu'il leur accorde, relève de la seule et unique responsabilité du Client.

Nonobstant toute clause contraire dans le Contrat, Mirakl se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès du Client à Mirakl Delivery Manager à tout moment, moyennant une notification écrite au Client.